



EDF lance des appels à manifestation d'intérêt pour l'accueil de nouveaux centres de données en France

Ce lundi 3 mars 2025, EDF lance deux premiers appels à manifestation d'intérêt auprès des entreprises du numérique. Objectif : leur proposer un accès à des sites adaptés qui peuvent accueillir de nouveaux centres de données en France. Ainsi, EDF annonce la localisation de premiers terrains lui appartenant pour la construction et l'exploitation de centres de données de grande puissance.

Avec le lancement de ces appels à manifestation d'intérêt (AMI), EDF cherche à mettre en visibilité les atouts qu'offre la France pour l'installation de centres de données, et notamment l'accès à une électricité bas carbone, à un prix compétitif et disponible à tout moment.

Pour lever les éventuels freins à l'investissement et accélérer le développement des projets d'électrification, EDF propose aux entreprises du numériques intéressées :

- des espaces fonciers pouvant accueillir rapidement des projets industriels et bénéficiant d'une situation favorable en matière de raccordement au réseau électrique, ce qui permettra de réduire de plusieurs années la durée nécessaire à la réalisation des projets,
- un possible accompagnement personnalisé pour la réalisation de bout en bout des démarches nécessaires au développement de leurs projets,
- pour celles qui le souhaitent, des offres de fourniture d'électricité et de services adaptées à leurs projets.

EDF révèle la localisation des premiers sites industriels qui feront l'objet de deux appels à manifestation d'intérêt et qui pourront être exploités par deux opérateurs sélectionnés. Le premier AMI se situe sur le site de Montereau-Vallée-de-la-Seine en Seine-et-Marne (*communes de Vernou-La-Celle-sur-Seine et La Grande Paroisse*), le second AMI concerne deux sites : celui de La Maxe et celui de Richemont en Moselle.

Un quatrième site a été identifié, dont la localisation sera communiquée ultérieurement. L'identification d'autres espaces fonciers se poursuit par ailleurs, avec pour objectif de retenir 2 sites supplémentaires à l'horizon 2026, soit un total de 6 sites à terme. Ces sites feront l'objet de nouveaux appels à manifestation d'intérêt.

L'objectif des appels à manifestation d'intérêt est de sélectionner des opérateurs du numérique en mesure d'aménager les sites en vue d'y construire et exploiter des centres de données de forte puissance. L'attribution se fera sur la base de critères objectifs et transparents portant notamment sur la crédibilité et la maturité des projets des entreprises.

Pour être attributaires, ces entreprises devront justifier :

- D'une structuration technique, juridique et financière solide.
- D'un projet compatible avec les caractéristiques des différents sites et des contraintes existantes, notamment en termes d'empreinte environnementale.

A l'issue du processus, un bail à construction pourra être conclu entre EDF et les porteurs de projet sélectionnés pour une durée et à des conditions déterminées entre les acteurs.

EDF invite les entreprises intéressées par ces appels à manifestation d'intérêt à candidater, **avant le 20 mars 2025**, sur cette page : <https://www.edf.fr/AMI-Datacenters>

N'imprimer ce communiqué que si vous en avez l'utilité.

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde avec une production décarbonée de 490 TWh, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe fournit de l'énergie et des services à environ 41,5 millions de clients ⁽¹⁾ et a réalisé un chiffre d'affaires de 118,7 milliards d'euros en 2024.

(1) Le portefeuille de clients est constitué de contrats électricité, gaz et services récurrents. Les clients sont décomptés par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison